

Présentation
du dispositif de fidélisation des étudiants
masseurs-kinésithérapeutes
à l'exercice salarié de la Région Bretagne

➤ Jeudi 29 septembre 2022 - Congrès SSR Angers

*Direction générale adjointe éducation, orientation, formation, économie
Service de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales*





Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



□ Présentation du Dispositif

- Afin de répondre aux difficultés de recrutement dans les établissements de soins bretons du secteur sanitaire et médico-social, la Région Bretagne, l'Agence Régionale de Santé, la Fédération Hospitalière de France (FHF), l'ANFH et les deux Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) bretons ont signé, en 2013, une convention cadre visant à fidéliser les étudiants masseurs kinésithérapeutes à l'exercice salarié.
- Deux dispositifs analogues ont été mis en place en 2014 avec la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) et avec la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif (PNL).



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs- Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



□ Présentation du Dispositif

- Le dispositif consiste en :
 - Une gratuité des études, financées par la Région ;
 - Une embauche par un établissement sanitaire ou médico-social à l'entrée en dernière année de formation pour les étudiants :
 - ✓ admis en première année dans un IFMK breton (IFMK de Brest ou IFPEK de Rennes),
 - ✓ sélectionnés par un établissement breton avant le début de leurs études ou au début de leur troisième année d'études (dispositif K3 depuis 2020),
 - ✓ s'engageant à travailler au moins 3 ans à l'issue de sa formation au sein de l'établissement avec lequel l'étudiant a contractualisé.

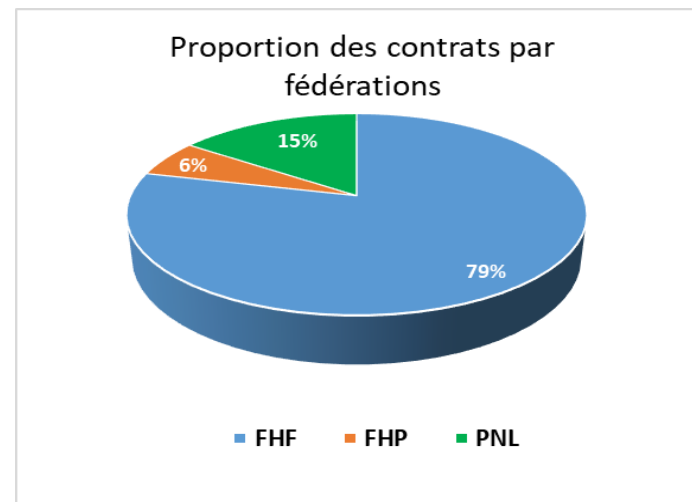


Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié

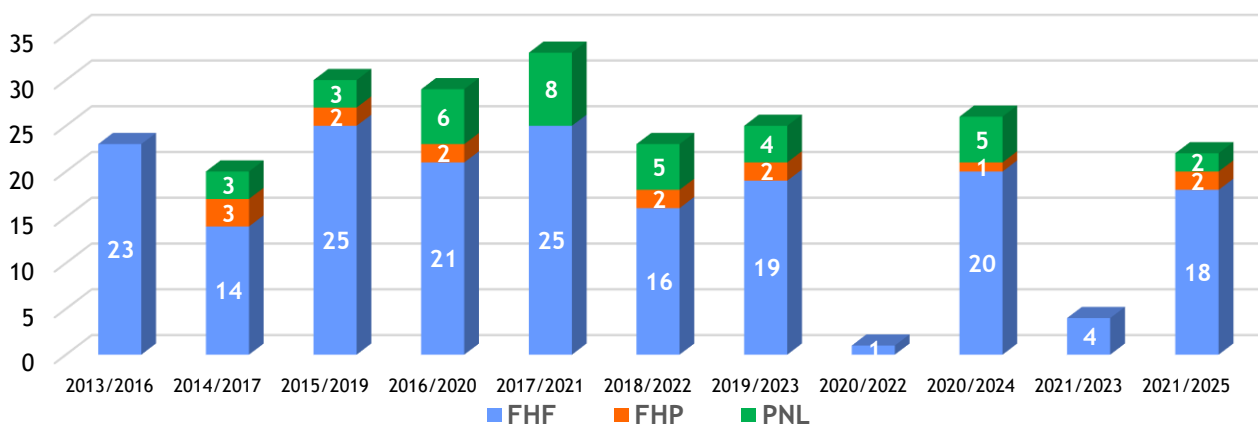


❑ Bilan des contrats signés par Fédérations et Branche

Promotions	FHF	FHP	PNL	Total
2013/2016	23			23
2014/2017	14	3	3	20
2015/2019	25	2	3	30
2016/2020	21	2	6	29
2017/2021	25		8	33
2018/2022	16	2	5	23
2019/2023	19	2	4	25
2020/2022	1			1
2020/2024	20	1	5	26
2021/2023	4			4
2021/2025	18	2	2	22
Total	186	14	36	236



Contrats signés par promotions et Fédérations





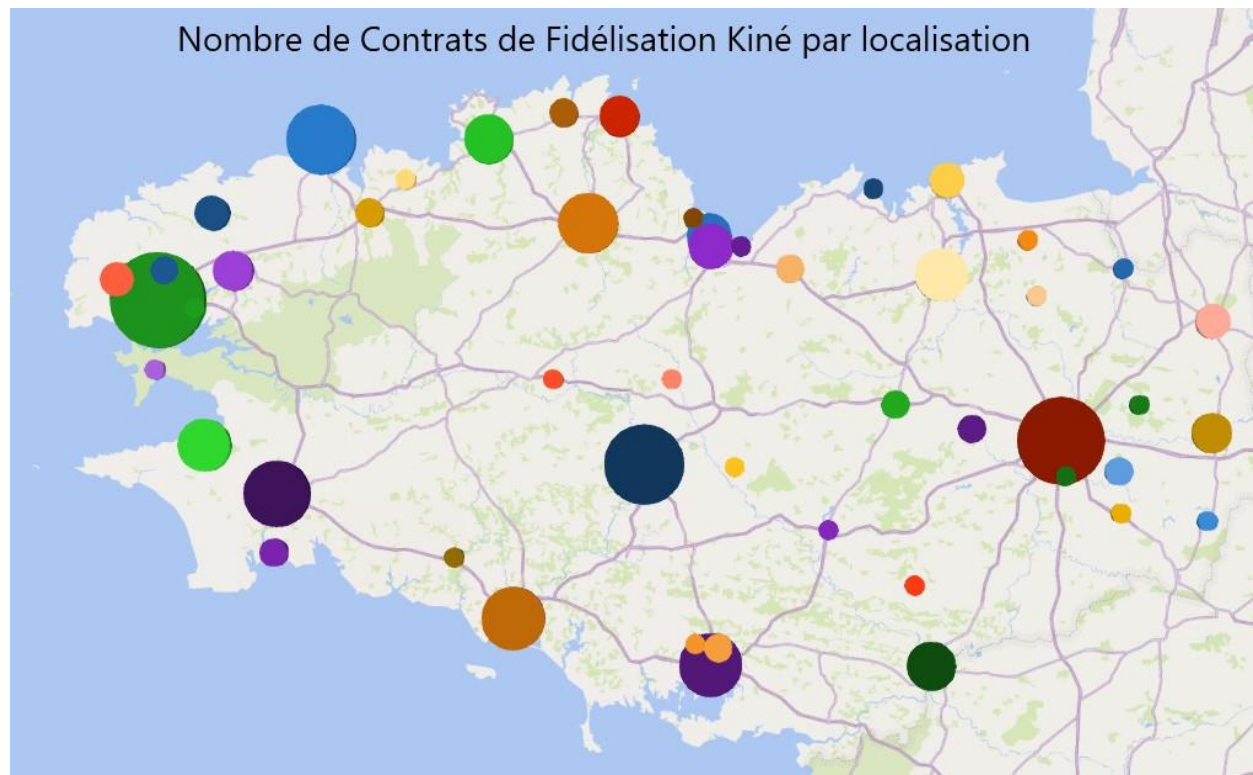
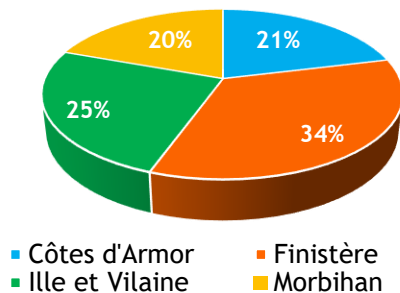
Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



❑ Bilan des contrats par localisation

Départements	Nombre de contrats
Côtes d'Armor	50
Finistère	81
Ille et Vilaine	59
Morbihan	46
Total	236

Contrats signés par Départements





Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



❑ Bilan sur les éléments qualitatifs:

- ✓ Sur la période de mise en œuvre du dispositif, près de 20 % des étudiants formés dans les deux IFMK sont contractuellement engagés dans ce dispositif.
- ✓ Ces données peuvent être mises en perspective avec celles du GREF Bretagne (Carif-Oref) dans le cadre de son enquête d'insertion des diplômés de 2019 et cela par rapport à 2017:
 - 96% des diplômés sont en emploi comme en 2017
 - 51% des diplômés travaillent en libéral contre 72%
 - 80% des diplômés travaillent en Bretagne contre 66%

Il y aurait donc un effet positif du dispositif de fidélisation sur l'embauche en salariat dans des établissements publics, privés et privés à but non-lucratif en Bretagne.



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



Bilan sur les éléments qualitatifs (suite):

La FHF a sondé de même, ses **établissements** adhérents au dispositif en 2019.

7 retours d'expérience ont été recueillis:

- « *Plutôt satisfaisant mais souhait d'augmenter la possibilité de recrutement en K3 (les projets professionnels des étudiants sont plus aboutis) et d'augmenter la durée de la période de recrutement afin de permettre aux candidats potentiels de pouvoir rencontrer les équipes et visiter les installations.* »
- « *Souhait d'une base commune concernant la rémunération, le contrat* »
- « *Très satisfaisant.* »
- « *Pas satisfait du dispositif.* »
- « *Globalement satisfaisant, mais la rédaction des contrats ne permet pas à l'établissement de recouvrir l'ensemble des coûts engagés en cas de rupture de l'étudiant (en effet, le contrat ne prévoit que le remboursement du salaire net, les charges salariales et patronales restent donc une pure perte pour l'employeur). Il serait bon d'y remédier en précisant que le candidat démissionnaire doit rembourser l'ensemble des coûts engagés par le CH et non simplement les sommes que le candidat a perçues. Ce serait plus dissuasif et éviterait que les CH soient assimilés à des "agences de prêts à taux 0" (si le candidat démissionne à la fin de son année rémunérée).* »
- « *L'engagement de l'élève est trop précoce dans son parcours. Il n'a souvent pas notion de ce qui l'attend et ne voit que l'aspect financier de ses études.* »
- « *Pas satisfaisant du fait de l'engagement de 4 ans avant la sortie d'école qui favorise le risque de rupture (beaucoup de changements possibles : lieu de vie, projet pro...).* »



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs-Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



Bilan par éléments qualitatifs (suite):

Nous avons sondé par mél les **étudiants** en fidélisation des promos de 2013 à 2017 sur leur ressenti par rapport au dispositif dont ils ont été bénéficiaires. 12 réponses nous sont parvenues:

- ❖ La quasi-totalité des réponses sont positives quant à l'expérience des étudiants dans le dispositif selon notamment l'idée que sans ce financement les études n'auraient pu être possibles
- ❖ La plupart sont toujours en poste dans leurs établissements recruteurs mais souvent sur plusieurs lieux d'exercice
- ❖ Extraits:
 - « *il n'est pas logique d'avoir signé un contrat avec un établissement alors qu'à ce moment-là je ne connaissais rien au métier de masseur-kinésithérapeute. Je pense qu'une signature de contrat à la fin de la 1ère ou de la 2ème année serait plus adaptée* »
 - « *il serait intéressant de le proposer plus tard, par exemple au cours de la première année de formation plutôt qu'avant l'entrée à l'école, ce qui pourrait réduire les ruptures de contrat* »
 - « *Le proposer en fin de première année après 2 stages de découverte serait plus approprié et éviterait des ruptures de contrats* »
 - « *Une communication sur le contrat type que nous avons à signer une fois diplômé devrait se faire, selon moi, dès le moment de l'engagement* »



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs- Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



❑ Bilan sur les démissions:

- En cas de démission pendant la formation :
 - ✓ remboursement à la Région de l'aide perçue jusque là.
- En cas de démission pendant l'obligation de service :
 - ✓ remboursement à la Région au prorata des années de service non effectuées en totalité ;
 - ✓ remboursement à l'Etablissement du traitement net perçu (sans les charges employeur) dont il aura bénéficié dans le cadre de ce dispositif.
- ✓ Les raisons des démissions sont essentiellement financières du fait de différences de revenus dans l'exercice libéral par rapport au salariat; les raisons familiales sont aussi évoquées (déménagement, etc.).
- ✓ Le fait que les missions chez l'employeur ne correspondant pas aux attentes a aussi été signalé à plusieurs reprises.



Dispositif de fidélisation des étudiants Masseurs- Kinésithérapeutes à l'exercice salarié



❑ Pistes d'améliorations

➤ Améliorations apportées:

- ✓ Signature des conventions financières par les IFMK (conventions désormais quadripartites)
- ✓ Changement d'établissements recruteurs accepté lorsqu'il y a accord entre eux et notamment à l'initiative de l'étudiant
- ✓ Fongibilité possible des places dans le dispositif entre fédérations dans la même promotion et entre K1 et K3
- ✓ Incitation contractuelle pour l'étudiant à privilégier l'établissement recruteur comme lieu de son stage de clinicat
- ✓ Possibilité d'effectuer son contrat d'embauche à temps partiel dans l'établissement recruteur avec allongement de la durée de contrat;



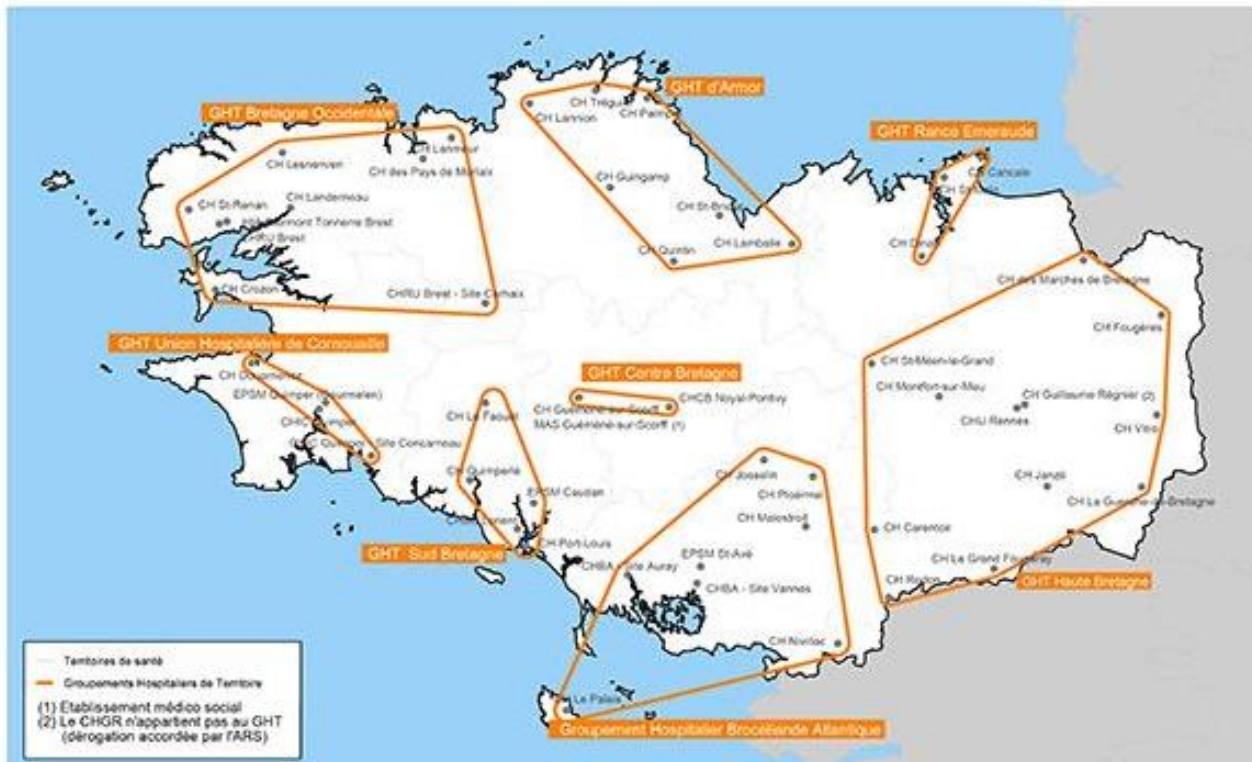
LE DISPOSITIF DE FIDÉLISATION KINÉ

AU CH SIMONE VEIL DE VITRÉ

Jeudi 29 septembre 2022

Le GHT Haute Bretagne dans la région

Groupements Hospitaliers de Territoire



Le Centre Hospitalier de Vitré

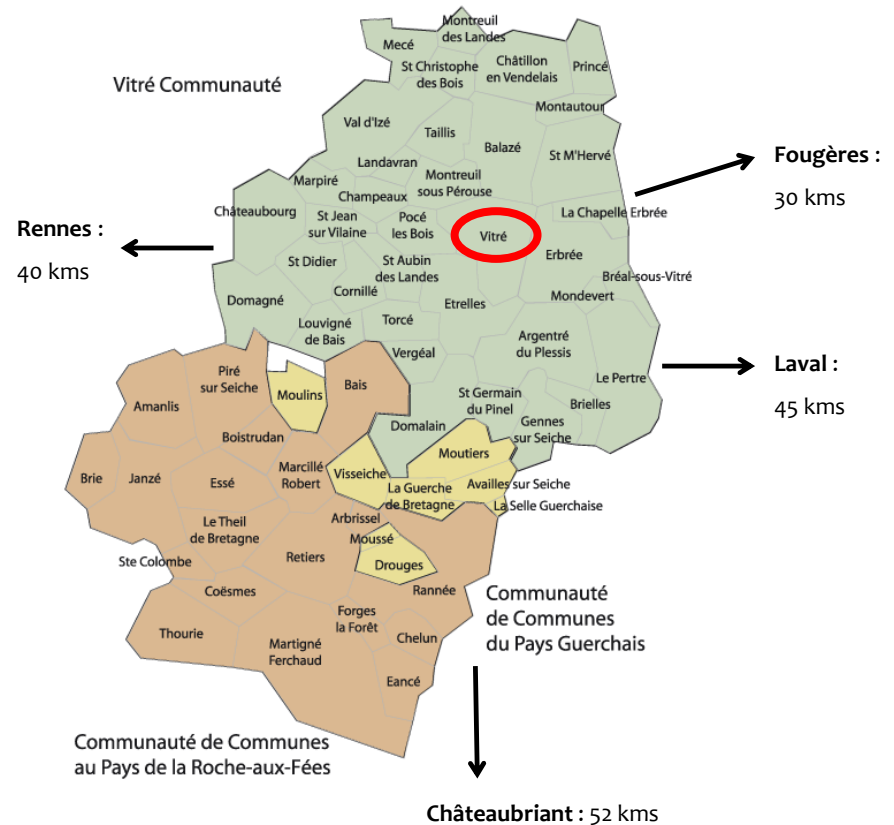
Seul établissement sanitaire implanté au centre d'un bassin d'emploi à forte identité

Le Pays de Vitré :

90 000 habitants

Zone d'attraction du Centre Hospitalier :

70 000 habitants



Le Centre Hospitalier de Vitré comprend 2 sites

L'Hôpital
139 lits et places
de court séjour



Site Personnes Âgées
304 lits et places abritant le SSR (53
lits),
le secteur des personnes âgées :
USLD (53 lits), EHPAD (198 lits et



Les spécialités

- Chirurgie Digestive, Orthopédique et Gynécologique
- Médecine polyvalente à orientation gériatrie et LISP
- Médecine à orientation cardiologique et gastro-entérologie
- Pédiatrie
- Obstétrique
- Soins de suite et de Réadaptation, Soins Palliatifs

Le choix du dispositif de fidélisation

- **Renforcer** l'attractivité des Centres Hospitaliers Périphériques vis-à-vis des CHU et des cabinets libéraux
- **Pallier** un manque de ressources sur un métier en tension
- **Volonté** de créer une dynamique professionnelle (partage d'expérience, tutorat...)
- **Accompagner** les jeunes kinés en formation et les soutenir financièrement
- **Permettre** une ouverture professionnelle et un regard différent sur le médico-social / pôle gériatrie

Les points forts majeurs de la fonction publique hospitalière pour les masseurs-kinésithérapeutes

6 Arguments

La possibilité d'accéder à la formation continue

- ⊕ Accès à des formations pointues
- ⊕ Possibilité de se spécialiser et de développer son expertise
- ⊕ Accès à des diplômes complémentaires (D.U., Master...)

Le travail en équipe pluridisciplinaire

- ⊕ Collaboration avec des équipes paramédicales et médicales
- ⊕ Participation à des projets de recherche clinique
- ⊕ Participation à des projets institutionnels, de service

Des activités diversifiées

du post-urgence aux EHPAD

- ⊕ Diversité des patients pris en charge
- ⊕ Consultations spécialisées de rééducation
- ⊕ Accès à des plateaux techniques performants

Les perspectives d'évolution de carrière

- ⊕ Vers l'encadrement
- ⊕ Vers l'enseignement

La qualité de vie au travail

- ⊕ Possibilité de temps partiel ou de temps partagé
- ⊕ Equilibre entre vie professionnelle et vie privée

La polyvalence du métier

En complément du métier de kiné

- ⊕ Formateur occasionnel interne *sur la prévention des risques*
- ⊕ Enseignant dans les instituts de formation paramédicaux

La Fonction publique, un cadre attractif

Le retour d'expérience

Les points forts

- Professionnels engagés et motivés
- Accueil en aide kiné les périodes estivales avant la prise de poste
- Compagnonnage par l'équipe kiné titulaire en poste
- Partage d'expérience et nouvelles connaissances
- Variétés des services et pathologies

Les points de vigilance

- Tenir à jour un calendrier suivant les besoins
- Poste vacant si l'étudiant rompt son engagement
- Difficulté de se projeter de la part de l'étudiant comme pour le CH (7ans entre K1 et fin d'engagement)



JOURNÉE RÉGIONALE ACTIVITÉS DE SOINS DE SUITE ET RÉADAPTATION

Jeudi 29 septembre 2022





Vern sur Seiche -35770
(sud de Rennes)
2, allée Salvador Dali

Tél : 02.99.04.83.83
direction@patisfraux.fr



Quelques chiffres.....

- 5 activités et services dans le champ sanitaire et médico-social, public adultes
- Une Maison Sport Santé : Patis F'orm
- Un Habitat Inclusif : Patis Home

- 76 salariés
- Fonctions supports, médicales, para-médicales, soignantes, éducatifs et sociales, logistiques
- 49 stagiaires
- Moyenne d'âge 45 ans



Service d'Accueil Temporaire

Le service d'accueil temporaire TempHau, composé d'un foyer de vie et d'un foyer d'accueil médicalisé a pour mission d'accompagner des personnes en situation de handicap pour une durée limitée.



Service de Réadaptation Professionnelle

Le Service de Réadaptation Professionnelle est un établissement médico-social agréé par l'ARS Bretagne pour 40 places, avec une possibilité d'hébergement. Il accueille des personnes reconnues «Travailleur Handicapé» inscrites dans une démarche de reprise d'activité professionnelle compatible avec leur santé et propose un accompagnement adapté à la réalisation de leur projet.



Foyer d'Hébergement pour Adultes Handicapés

Le Foyer d'Hébergement pour Adultes Handicapés accueille des personnes en situation de handicap exerçant une activité professionnelle et bénéficiant d'une certaine autonomie.
Le Foyer d'Hébergement est un établissement non médicalisé permettant à la personne d'avoir une vie sociale la plus proche possible du milieu ordinaire.



Patis Home L'Habitat Inclusif

L'habitat inclusif est une forme alternative et complémentaire au domicile et à l'accueil en établissement destinée aux personnes en situation de handicap. Un projet de vie sociale permettant de favoriser le vivre-ensemble et d'exprimer sa citoyenneté est co-construit avec les habitants.

Patis Home est un ensemble de logements indépendants caractérisés par des espaces de vie individuels associés à des espaces de vie partagés.



Service de Soins Médicaux de Réadaptation

prend en charge des patients nécessitant des soins de rééducation et de réadaptation après une maladie, un accident ou une intervention chirurgicale.



Patis F'orm La Maison Sport Santé

Vous souhaitez débiter ou reprendre une activité physique ? Patis F'orm a pour but de vous accueillir et de vous orienter dans la pratique, le développement ou la reprise d'une activité physique ou sportive tournée vers la santé et le bien-être, quel que soit votre âge.



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) a pour mission de favoriser le maintien ou le développement de l'autonomie des personnes en situation de handicap, de faciliter les accès à l'ensemble des services proposés par les collectivités et de contribuer à la réalisation de leur projet de vie.

Service Médical de réadaptation (SMR)



2 programmes :

- Réhabilitation fonctionnelle pour le retour à l'emploi : prise en charge de patients, salariés en arrêt de travail de longue durée, pour un séjour de réadaptation en vue de reprendre leur activité professionnelle. Prise en charge par une équipe pluridisciplinaire : Médecin-chef de service MPR, IDE, kinés, ergothérapeutes, ergonomes, enseignants APA, assistante sociale, psychologue. 6 à 8 semaines.
- Rééducation Fonctionnelle du Rachis (RFR) : traitement actif des lombalgies chroniques. Balnéothérapie, séances Activités Physiques Adaptées (isocinétisme, relaxation, exercices respiratoires) et séances de kinésithérapie.

Dispositif de fidélisation des MKDE

Contexte de recrutement et de fidélisation difficile pour les professionnels kinés
Politique d'accueil des stagiaires de l'IFPEK de Rennes

2021 : Entrée dans le programme : 1 place attribuée en K1

14 candidatures reçues

1 candidat retenu : entrée en 1^{ère} année en 2021

CDI au minimum 3 ans en juillet 2025

2022 : 1 place attribuée en K1 + 1 place attribuée en K3

K1 : 1 candidat retenu sur 17 candidatures reçues : entrée en 1^{ère} année en 2022

CDI au minimum 3 ans à partir de juillet 2026

K3 : 1 candidat retenu sur 1 candidature reçue : entrée en 3^{ème} année en 2022

CDI au minimum 3 ans à partir de juillet 2024

Dispositif de fidélisation des MKDE

Aspects positifs :

- Stage de clinicat effectué dans l'établissement : connaissance de l'équipe, du cadre de travail et des procédures
- Entrées en CDI tous les ans
- Relation école MKDE pour accueillir des stagiaires tout au long de leur parcours

Points de vigilance :

- Recrutement d'étudiants jeunes (19 ans à l'entrée en K1), qui doivent se projeter pour les 7 prochaines années
- Rupture de la convention en cours d'études, pas de CDI
- Secteur médico-social moins attrayant
- Secteur rural moins attrayant

Conseils :

- Entretenir la relation avec les étudiants tout au long de leur parcours, les informer et les inviter dans les structures



Pascaline PICHON
Responsable des Ressources Humaines
p.pichon@patisfraux.fr
02 99 04 83 00

Suivez Le Pat'is Fraux :

